



Secteur de
l'éducation

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

En partenariat avec



United Nations
Climate Change

Intégrer l'Action pour l'autonomisation climatique aux Contributions déterminées au niveau national

Petit guide à l'intention des pays



Secteur de l'éducation de l'UNESCO

L'éducation est la priorité première de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental et la base pour construire la paix et faire progresser le développement durable. L'UNESCO est l'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation et son Secteur de l'éducation assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional dans ce domaine, renforce les systèmes nationaux d'éducation et répond aux défis mondiaux actuels par le biais de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'égalité des genres et l'Afrique.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur de
l'éducation

L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Publié en 2020 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 7 place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France,

© UNESCO 2020

Titre original : *Integrating action for climate empowerment into nationally determined contributions: a short guide for countries*

Publié en 2020 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : Rawpixel.com/Shutterstock.com

« L'éducation est indispensable à l'action pour le climat, car elle a le pouvoir exceptionnel de faire évoluer les mentalités et les comportements à long terme. Puisque l'éducation peut faire changer les esprits, elle peut faire changer le monde. »

Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO

« Les six volets de l'action pour l'autonomisation climatique – l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, l'accès public aux informations, la participation publique et la coopération internationale sur ces questions – s'avèrent essentiels pour lutter contre les changements climatiques et s'adapter à leurs effets. »

Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la CCNUCC

Pourquoi ce guide ?

Dans le cadre de l'examen 2020 des Contributions déterminées au niveau national (CDN) en application de l'Accord de Paris, le présent guide a pour objectif de proposer des conseils aux pays afin que ceux-ci revoient leurs ambitions à la hausse et traitent les six volets de l'action pour l'autonomisation climatique (ACE), à savoir l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, l'accès public aux informations, la participation publique et la coopération internationale.

En cinq questions-réponses simples, ce document propose des suggestions concernant certains éléments susceptibles d'être intégrés aux CDN afin que l'ACE devienne partie intégrante des actions nationales face aux changements climatiques. Il explique également le rôle crucial de l'ACE dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et de ses cibles dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Remerciements

Le présent guide a été élaboré par l'UNESCO en partenariat avec le secrétariat de la CCNUCC, et la collaboration de l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques, qui regroupe 13 institutions des Nations Unies.

Nous remercions tout particulièrement Miriam Tereick de la Section de l'éducation au développement durable de l'UNESCO et Adriana Valenzuela de l'équipe sur l'ACE du secrétariat de la CCNUCC, qui ont assuré la coordination globale et la rédaction de ces recommandations.

Deux publications des Nations Unies ont servi de base à la rédaction de plusieurs parties de ce document :

- UNESCO/CCNUCC (2016) : [Action pour l'autonomisation climatique : directives pour accélérer l'élaboration de solutions par l'éducation, la formation et la sensibilisation du public](#)
- PNUD (2019) : [Guide to Strengthening National Climate Plans by 2020](#) (Guide pour le renforcement des plans nationaux en matière de changements climatiques d'ici 2020)

Nous remercions par ailleurs Reuben Sessa (FAO) ; Tahmina Mahmud et Olga Strietska-Illina (OIT) ; l'équipe sur l'environnement et les changements climatiques (HCDH) ; Sam Barratt (PNUE) ; Nataly Olofinskaya (PNUD) ; Amy Wickham (UNICEF) ; Angus Mackay (UNITAR) ; Philip Vaughtner (UNU) ; Yamide Dagnet (Partenariat pour les CDN) ; Johanna Arriagada (Chili) ; Roberta Ianna (Italie) ; et Marcia McKenzie (Réseau pour l'intégration du développement durable dans les politiques éducatives) d'avoir relu les versions préliminaires de cette publication. Nous remercions également les collègues de l'UNESCO et du secrétariat de la CCNUCC qui ont apporté leur contribution et leur soutien lors de l'élaboration du présent guide.

Liste des acronymes

ACE	Action pour l'autonomisation climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
COP	Conférence des Parties
EDD	Éducation au développement durable
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ODD	Objectifs de développement durable
OIG	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

1) Qu'est-ce que l'Action pour l'autonomisation climatique ?

L'Action pour l'autonomisation climatique (ACE) désigne les mesures prises en application de l'article 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 1992) et de l'article 12 de l'Accord de Paris (2015) dans les six domaines qu'ils évoquent : **éducation** aux changements climatiques, **formation**, **accès public aux informations**, **participation publique** et **coopération internationale** sur ces questions.

La mise en œuvre des six éléments est de plus en plus reconnue comme cruciale pour résoudre les défis complexes posés par le changement climatique.

Cette idée se retrouve également dans les objectifs de développement durable (par exemple dans les cibles d'ODD 4.7 et 13.3), auxquels le programme d'ACE est étroitement lié.

Conformément au Programme de travail de Doha relatif à l'article 6 de la CCNUCC (2012-2020), l'ACE repose sur les principes suivants :

- une approche laissant l'initiative aux pays en fonction de leur situation ;
- le principe de l'égalité des genres et une approche intergénérationnelle ;
- une démarche progressive, qui intègre l'ACE aux programmes et stratégies existant dans le domaine des changements climatiques ;
- une démarche pluridisciplinaire multisectorielle, multipartite et participative ;
- la promotion de partenariats, de réseaux et de synergies ;
- des principes de développement durable.

2) En quoi consiste l'examen des CDN ?

En vertu de l'Accord de Paris, les Parties doivent communiquer tous les cinq ans leur contribution déterminée au niveau national (CDN), qui témoigne à chaque fois d'une progression par rapport aux actions précédentes et qui reflète l'ambition maximale à laquelle le pays peut aspirer en fonction de ses capacités. En 2020, les pays qui ont déjà présenté une CDN comportant un calendrier jusqu'à 2025 sont priés de transmettre une nouvelle CDN, et ceux qui ont présenté une CDN comportant un calendrier jusqu'à 2030 sont priés de l'actualiser ou d'en transmettre une nouvelle.

Le [rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C](#) (2018), qui préconise de réduire de moitié les émissions d'ici 2030, souligne la nécessité urgente de redoubler d'efforts. Ainsi, l'année **2020 donne la possibilité aux pays de déterminer si leur CDN témoigne de leur plus haute ambition** ou s'ils pourraient contribuer davantage aux efforts collectifs en vue de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. **Le processus de révision des CDN représente également l'occasion idéale pour les pays d'intégrer l'ACE grâce à des activités visant à instaurer une volonté politique, à renforcer l'appropriation sociétale et à mobiliser la jeunesse, la société civile, le secteur privé et d'autres grandes parties prenantes. Cela leur permet de parvenir à un consensus au sein de l'ensemble de la société afin de revoir à la hausse les objectifs de leur CDN.**

En général, les pays sont encouragés à améliorer leur CDN par le biais d'un processus clair et inclusif qui suscite l'adhésion des hauts responsables ; à mettre leur CDN en adéquation avec les ODD ; et à communiquer leur CDN en toute transparence. Les CDN ont tendance à revêtir un

Tableau 1 • Volets de l'ACE – champs d'application et objectifs

Champ d'application		Objectifs
Éducation	Faire évoluer les habitudes de façon durable	Favoriser une meilleure compréhension des changements climatiques et de leurs effets et renforcer les capacités à y faire face
Formation	Dispenser des compétences pratiques	
Sensibilisation du public	Atteindre des personnes de tous âges et de tous horizons	Promouvoir la participation, la créativité et les savoirs des communautés en vue de trouver des solutions aux changements climatiques
Accès public aux informations	Assurer le libre accès à l'information	
Participation publique	Faire participer toutes les parties prenantes à la prise de décisions et à la mise en œuvre	Associer toutes les parties prenantes aux débats et aux partenariats en vue d'apporter une réponse collective aux changements climatiques
Coopération internationale	Renforcer la coopération, les efforts communs et les échanges de savoirs	

Source : UNESCO/UNFCCC 2016

caractère interdisciplinaire, qui requiert la participation de différents ministères et organismes d'exécution et nécessite la mobilisation et l'aval de la société civile. Pour obtenir des orientations générales sur la mise en place d'un processus multipartite d'amélioration des CDN, merci de consulter cette publication en anglais du [PNUD: Guide to Strengthening National Climate Plans by 2020](#) (Guide pour le renforcement des plans nationaux en matière de changements climatiques d'ici 2020).

3) Pourquoi intégrer l'ACE aux CDN ?

Les activités dans les six domaines prioritaires de l'ACE sont essentielles, à la fois à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers : **l'ACE prépare les individus, les décideurs, les pouvoirs publics, les secteurs de production et la société en général aux défis posés par les changements climatiques et leur donne les moyens d'y faire face.**

- Grâce à [l'éducation](#), les individus sont capables de cerner les causes et les conséquences des changements climatiques, de décider en

Tableau 2 • Caractéristiques des volets de l'ACE

	<p>Éducation</p> <p>L'éducation s'efforce de faire évoluer les conceptions de chacun, et des jeunes en particulier, de façon durable et en profondeur. Elle suppose de concevoir des programmes d'enseignement scolaire adaptés, de former des formateurs et des enseignants et de mettre en place des pédagogies adaptées. Un programme est, à terme, considéré comme réussi si la population est capable de cerner les enjeux des changements climatiques au point de générer une action et un engagement plus large au niveau national.</p>	
	<p>Formation</p> <p>Les programmes de formation visent à renforcer des compétences pratiques spécifiques qui peuvent avoir une application concrète immédiate. Il s'agit par exemple d'être capable de réunir et d'interpréter des données sur le climat, de réaliser un inventaire national des émissions anthropiques ou de recenser les technologies respectueuses du climat. La formation permet d'apprendre par la pratique : l'apprentissage permanent peut bénéficier à toute personne, tout groupe social ou toute organisation.</p>	
	<p>Sensibilisation du public</p> <p>Un grand nombre de gouvernements, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'institutions des Nations Unies ont déjà lancé de vastes programmes de sensibilisation du public. Néanmoins, les besoins d'information demeurent largement insatisfaits. La mise au point d'un programme de mobilisation réellement capable de transformer les comportements passe par des communications ciblées et systématiques.</p>	
<p>Accès public aux informations</p> <p>Le libre accès à l'information peut venir à l'appui des programmes destinés à mobiliser les citoyens et les organisations de la société civile en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Cet aspect est essentiel pour élaborer et appliquer des politiques efficaces ainsi que pour garantir la participation active de la population à la mise en œuvre de ces politiques. Des technologies, telles que les bases de données et l'Internet, facilitent l'accès de tous les citoyens aux informations, données et statistiques sur le climat.</p>	<p>Participation publique</p> <p>En s'employant à promouvoir la participation effective de la population au processus décisionnel touchant les changements climatiques et la mise en œuvre d'activités d'atténuation et d'adaptation, les gouvernements doivent s'efforcer de prendre en compte les points de vue de la société civile et de mobiliser le grand public. Dans certaines régions, les méthodes de travail des dirigeants politiques et des fonctionnaires seront profondément transformées, et les populations seront encouragées à s'intéresser davantage à l'élaboration des politiques.</p>	<p>Coopération internationale</p> <p>La coopération internationale et les échanges peuvent jouer un rôle majeur dans le renforcement des efforts en faveur de l'ACE. De nombreux gouvernements et de nombreuses parties prenantes concernées ont besoin d'accéder à des compétences et à des ressources financières et techniques pour pouvoir élaborer leurs propres programmes de lutte contre les changements climatiques. Le partage d'exemples de réussite, les échanges de personnel et le renforcement des capacités institutionnelles peuvent être profitables à tous les pays.</p>

Source : UNESCO/UNFCCC 2016

connaissance de cause et de prendre les mesures appropriées pour faire face à ce phénomène.

- Par la **formation**, ils apprennent des compétences techniques et non techniques fondamentales et acquièrent les connaissances approfondies requises pour faciliter la transition vers des économies vertes et des sociétés ouvertes, climatiquement neutres et résilientes.
- Des campagnes de **sensibilisation du public** judicieusement menées permettent d'associer les communautés et les individus aux efforts communs nécessaires pour encourager des comportements respectueux du climat, favoriser des modes de vie durables et mettre en œuvre des politiques de lutte contre les changements climatiques à l'échelle nationale, régionale, sectorielle et internationale.
- **L'accès public aux informations** resserre le lien entre la production de connaissances, leur partage et la prise de décision et fournit aux individus les outils nécessaires pour jouer un rôle actif dans la lutte contre les changements climatiques.
- **La participation publique** garantit la prise en main en encourageant les individus à s'intéresser davantage à l'élaboration des politiques et à participer à l'application des politiques climatiques.
- Ces cinq éléments peuvent tous être renforcés par la **coopération internationale**. Les gouvernements et les organisations peuvent se soutenir mutuellement par la mise en commun de ressources, de compétences techniques, d'idées et d'exemples concernant l'élaboration de programmes en faveur de l'action pour le climat.

L'ACE est un instrument transversal qui associe tous les niveaux de gouvernance et tous les acteurs de la société à l'action pour le climat et qui vient en appui à toutes les composantes de l'atténuation et de l'adaptation. Elle peut susciter une volonté sociale et politique à agir, en plus de fournir le savoir-faire scientifique et technologique nécessaire. **À l'instar des cibles qui ne concernent pas les gaz à effet de serre (GES), les engagements pris dans le cadre de l'ACE peuvent contribuer à accélérer la réalisation des cibles de réduction des émissions de GES et doivent donc être intégrés de façon concrète et mesurable lors de la définition des objectifs des CDN.**

4) Quel est le texte de référence ?

Lors de la COP24 à Katowice, Pologne (2018), les Parties ont reconnu l'importance de l'ACE dans le paquet climat de Katowice - le programme de travail de l'Accord de Paris –

qui comprend des « moyens d'améliorer la mise en œuvre de l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation du public et informations afin de renforcer les actions au titre de l'Accord de Paris ». Par cette décision, les Parties ont convenu :

« [de] continuer de promouvoir une **intégration systématique de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public et de l'accès de la population à l'information qui tiennent compte des questions de genre dans toutes les activités d'atténuation et d'adaptation** menées au titre de la Convention, ainsi qu'au titre de l'Accord de Paris, **notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national** » ([décision 17/CMA.1, paragraphe 5](#)).

Afin de fixer des objectifs plus ambitieux qui tiennent compte de l'Accord de Paris dans sa globalité et de présenter une CDN exhaustive, il s'avère donc indispensable d'intégrer des aspects de l'ACE au processus d'examen des CDN.

5) Comment intégrer l'ACE aux CDN ?

Pour intégrer l'ACE dans sa globalité aux CDN, la première étape consiste à s'engager – si tel n'est pas encore le cas – **à élaborer une stratégie nationale d'ACE et à incorporer l'ACE dans les politiques climatiques et sectorielles.** À cette fin, il importe que l'ensemble des coordonnateurs de l'ACE et de la CDN d'une part, et les parties prenantes de l'éducation d'autre part, se rassemblent, organisent le transfert de connaissances, communiquent et collaborent régulièrement.

Stratégie nationale d'ACE

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'ACE doivent être le fruit d'**un processus participatif multisectoriel et multipartite.** Afin d'assurer d'emblée la co-création et la prise en main de l'ensemble des mesures d'ACE, il convient :

- d'associer les principales parties prenantes (ministères, pouvoirs publics régionaux et locaux, entreprises, professionnels, établissements d'enseignement et de formation et organisations de jeunes, entre autres) à la conception et à l'application des politiques pour favoriser une gouvernance efficace et une coordination politique cohérente ;

- d'encourager la collaboration et l'échange d'informations entre le Ministère de l'éducation et celui de l'environnement ainsi qu'avec les autres ministères concernés par les changements climatiques et les médias ou la communication (il s'agit notamment de faire intervenir le Ministère de l'éducation dans les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers) ;
- de relier la stratégie d'ACE **aux stratégies et aux priorités nationales sectorielles, de développement et d'éducation et d'intégrer l'ACE aux actions fondamentales en matière de changements climatiques**, y compris aux législations relatives à ce phénomène, aux stratégies à long terme de réduction des émissions, aux plans nationaux d'adaptation et au financement pour le climat ;
- d'intégrer l'ACE aux dispositifs officiels de suivi et d'élaboration de rapports sur les CDN.

La stratégie d'ACE et sa mise en œuvre doivent respecter, protéger et garantir les droits de l'homme, en particulier

les droits à l'éducation, à la participation et à l'accès aux informations. Elles doivent **tenir compte des questions de genre** et porter une attention particulière aux besoins, aux savoirs et aux compétences des **groupes de population vulnérables et marginalisés**, y compris des femmes, des enfants et des jeunes, des migrants, des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées peu qualifiées. Elles doivent également prendre en considération la situation de la main-d'œuvre qui travaille dans des secteurs en déclin ou qui est touchée de plein fouet par la transition écologique (par exemple les populations tributaires de l'extraction de charbon).

Il est également recommandé que la stratégie d'ACE et son déploiement soient mis en étroite adéquation avec **les mécanismes de mise en œuvre et de suivi ou d'examen des ODD, avec le nouveau cadre mondial sur l'éducation en vue du développement durable « L'EDD pour 2030 » ainsi qu'avec les cadres internationaux relatifs à l'accès aux informations et à la participation publique.**



Guide d'élaboration d'une stratégie nationale d'ACE

Pour consulter un guide détaillé étape par étape sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan nationaux d'ACE, reportez-vous au document [« Action pour l'autonomisation climatique : directives pour accélérer l'élaboration de solutions par l'éducation, la formation et la sensibilisation du public »](#), publié conjointement par l'UNESCO et le secrétariat de la CCNUCC (2016).

Objectifs et cibles

Vous trouverez ci-dessous une liste d'objectifs ainsi que des suggestions de cibles correspondant aux six volets de l'ACE, qui peuvent être adaptés au contexte national/régional et pris en compte dans les contributions déterminées au niveau national. Il est recommandé de les intégrer dans les principaux éléments des CDN plutôt que de les traiter dans une partie distincte, en tant que stratégies/moyens à appliquer pour remplir les différents engagements en matière d'atténuation et d'adaptation.



Éducation

- Promouvoir, favoriser, élaborer et mettre en œuvre des programmes formels, non formels et informels d'éducation sur le climat encourageant les comportements sans effet sur celui-ci, en mettant l'accent aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation ;

- Intégrer les changements climatiques à tous les niveaux et dans toutes les disciplines des programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi que dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'éducation des adultes, de façon à couvrir l'ensemble de la population ;
- Mettre au point des ressources/outils pédagogiques tenant compte de systèmes de savoir divers, y compris les savoirs autochtones, ainsi que des langues locales ;
- Assurer une formation initiale et continue des enseignants de qualité axée sur les changements climatiques.



Exemples de cibles concrètes :

Nous recommandons d'intégrer les objectifs ci-dessus dans les CDN en les assortissant de **cibles précises, simples et mesurables**. Par exemple :

- ◆ D'ici à 2025, incorporer l'apprentissage sur les changements climatiques dans (a) les politiques éducatives nationales, (b) les programmes d'enseignement, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation, notamment des objectifs d'apprentissage cognitif, socio-émotionnel et comportemental.
- ◆ Inclure un module interdisciplinaire complet sur le climat dans tous les cursus de l'enseignement supérieur. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les étudiants aient pu suivre ce module avant d'obtenir leur diplôme.
- ◆ Intégrer une unité d'apprentissage sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers dans tous les programmes de formation des enseignants. D'ici à 2030, faire en sorte que x % des enseignants aient suivi cette unité d'apprentissage.

Activités d'éducation, de formation et de sensibilisation

Toute activité d'éducation, de formation et de sensibilisation prônée dans un engagement d'action pour l'autonomisation climatique énoncé dans les CDN doit reposer sur les principes et les aspirations de l'**éducation en vue du développement durable** (EDD).

Il est aujourd'hui indispensable de transformer profondément les systèmes (formels et non formels), les pédagogies et les contenus de l'éducation et de la formation traditionnels pour prendre en compte les mutations massives et complexes survenues dans le monde au cours du siècle dernier, et cibler les trois dimensions de l'apprentissage – cognitive, socioémotionnelle et comportementale. **L'EDD concerne aussi bien les contenus que les résultats de l'apprentissage, la pédagogie et l'environnement éducatif.** Elle permet aux apprenants d'acquérir les connaissances, compétences (techniques et personnelles), valeurs et comportements nécessaires pour construire un avenir durable, solidaire et plus respectueux de l'environnement. (Voir : <https://fr.unesco.org/themes/%C3%A9ducation-au-d%C3%A9veloppement-durable>)



Formation

- Identifier et anticiper les besoins actuels et futurs en matière de compétences et de formation pour la transition écologique, en tenant compte des différentes catégories de population et en garantissant un accès équitable ;
- Intégrer et généraliser l'apprentissage sur les changements climatiques dans les programmes d'enseignement des établissements qui dispensent des formations formelles à tous les niveaux, y compris les organismes professionnels, les organisations commerciales et les programmes d'apprentissage ;
- Élaborer des outils de formation en fonction de la situation nationale, des approches sectorielles et du contexte culturel ;
- Coopérer dans le cadre de programmes de formation (y compris ceux destinés aux formateurs) portant sur les changements climatiques destinés à des groupes jouant un rôle clé, tels que les responsables politiques et les décideurs, le personnel scientifique, technique et de gestion, les journalistes, les femmes, les jeunes et les responsables locaux, et promouvoir, faciliter, élaborer et exécuter de tels programmes aux niveaux local, national, sous-régional, régional, sectoriel et international.
- Encourager la formation non formelle en mobilisant les jeunes lors de manifestations locales et nationales sur les changements climatiques et en les y faisant participer, et développer leurs compétences de futurs dirigeants.



Exemples de cibles concrètes :

Nous recommandons d'intégrer les objectifs ci-dessus dans les CDN en les assortissant de **cibles précises, simples et mesurables**. Par exemple :

- ◆ D'ici à 2025, faire en sorte que x % des fonctionnaires (a) nationaux et (b) sous-nationaux aient suivi une formation sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers.

- ◆ Former x % des municipalités à la gestion et au tri des déchets, à l'efficacité énergétique, à la gestion et l'utilisation efficace de l'eau, à l'infrastructure durable et à d'autres domaines liés aux changements climatiques.
- ◆ Organiser x ateliers de renforcement des capacités respectant l'équilibre entre les sexes à l'intention des organisations de jeunes sur les compétences requises pour les emplois verts.
- ◆ Collaborer avec des partenaires du secteur privé pour faire en sorte que d'ici à 2030, x % des salariés de sexe masculin et féminin des secteurs clés de l'économie (services collectifs, énergie, transport, alimentation, agriculture, etc.) aient reçu une formation aux compétences et mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers spécifiques à leur domaine d'activité.



Sensibilisation du public

- Coopérer dans le cadre de programmes inclusifs de sensibilisation du public aux changements climatiques et à leurs effets, et promouvoir, faciliter, élaborer et exécuter de tels programmes aux niveaux local, régional et national, selon les besoins ;
- Formuler des messages clés qui démontrent aux populations qu'il est facile et amusant d'agir pour le climat, et mener des campagnes d'action qui invitent les individus à accomplir des petits gestes simples pouvant aboutir à des changements durables, par exemple réduire sa consommation personnelle d'eau ou d'électricité ;
- Encourager, par le biais des médias populaires, des apports et des initiatives personnelles pour la lutte contre les changements climatiques, le soutien de politiques ne portant pas atteinte au climat et la modification des comportements, en tenant compte du rôle important que les réseaux sociaux et les plates-formes et stratégies numériques peuvent jouer à cet égard ;
- Collaborer avec des partenaires de la société civile et du secteur privé pour assurer la large diffusion des activités de sensibilisation du public et limiter la propagation des fausses informations et des campagnes de désinformation ;
- Réaliser des enquêtes afin de déterminer le degré de sensibilisation du public, en vue de travaux complémentaires et de la fourniture d'un appui pour suivre l'impact des activités exécutées ;

- Mobiliser et reconnaître les jeunes en tant que titulaires de connaissances, et encourager leur participation à des campagnes de sensibilisation du public en qualité d'agents du changement et/ou de formateurs.



Exemples de cibles concrètes :

Nous recommandons d'intégrer les objectifs ci-dessus dans les CDN en les assortissant de **cibles précises, simples et mesurables**. Par exemple :

- ◆ Élaborer et mener une campagne de sensibilisation du public, y compris par le biais des médias nationaux, pour expliquer les différents éléments des CDN et de la politique climatique du pays.
- ◆ Utiliser la publicité, les réseaux sociaux et des manifestations publiques pour prôner des changements de comportement en faveur d'une consommation durable, de l'efficacité énergétique et d'autres actions respectueuses du climat, en soulignant les avantages économiques associés. Collecter, si possible, des données ventilées par sexe sur l'impact de ces activités sur les personnes et les communautés.



Accès public aux informations

- Garantir l'accès public aux informations et aux données connexes sur les bonnes pratiques, les initiatives et les politiques de lutte contre les changements climatiques et leurs résultats, pour permettre au public de comprendre les changements climatiques et d'y faire face. Cet effort doit s'appuyer sur les nouvelles technologies de l'information, en tenant compte de facteurs tels que la qualité de l'accès à Internet, le degré d'alphabétisation et les questions de genre et de langue.



Exemples de cibles concrètes :

Nous recommandons d'intégrer les objectifs ci-dessus dans les CDN en les assortissant de **cibles précises, simples et mesurables**. Par exemple :

- ◆ Fournir des informations détaillées, précises et accessibles concernant les changements climatiques sur des sites Web gouvernementaux (a) nationaux et (b) sous-nationaux.
- ◆ Élaborer des lignes directrices à appliquer pour rendre compte avec précision des changements climatiques dans les médias.
- ◆ Mettre en place une réglementation efficace pour garantir la transparence et la fourniture

d'informations complètes sur les changements climatiques par le secteur privé.

- ◆ Traduire dans des langues appropriées des documents importants sur les changements climatiques, dont les rapports d'évaluation et d'autres rapports du GIEC, et en distribuer des versions adaptées au grand public.



Participation publique

- Encourager la participation des organisations intergouvernementales (OIG), des autorités régionales et locales, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations communautaires et des secteurs privé et public aux activités visant à faire mieux connaître et mieux comprendre les causes et les effets des changements climatiques, ainsi que les solutions qui produisent des résultats mesurables ;
- Créer et soutenir des plates-formes multipartites ouvertes et accessibles afin d'assurer la participation publique et d'instaurer un dialogue entre les jeunes, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, en vue de dégager un consensus au sein de l'ensemble de la société concernant l'action pour le climat et les objectifs fixés dans les CDN ;
- Favoriser le dialogue social et une participation inclusive du public à la lutte contre les changements climatiques et leurs effets et à la conception de mesures appropriées, en facilitant le retour d'informations, les débats et les partenariats tant dans les activités liées aux changements climatiques qu'en matière de gouvernance, en tenant compte du rôle important que les plates-formes et stratégies

faisant appel aux réseaux sociaux peuvent jouer à cet égard ;

- Renforcer l'interface entre la science, les politiques et la société en encourageant la participation des citoyens à la production de connaissances (science participative).



Exemples de cibles concrètes :

Nous recommandons d'intégrer les objectifs ci-dessus dans les CDN en les assortissant de **cibles précises, simples et mesurables**. Par exemple :

- ◆ Organiser x consultations (réunions publiques, ateliers, enquêtes en ligne, etc.) avec des acteurs des secteurs public et privé et de la société civile, y compris des organisations de jeunes, pour qu'ils donnent leur avis sur la stratégie nationale d'ACE et sa mise en œuvre.
- ◆ Établir un comité consultatif multipartite rassemblant x organismes publics, x organisations non gouvernementales et x représentants du secteur privé, qui sera consulté sur toutes les grandes mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, et appuiera la mise en œuvre de la stratégie nationale d'ACE.
- ◆ Créer un conseil consultatif citoyen respectant l'équilibre entre les genres sur les changements climatiques, qui servira de cadre à la participation citoyenne (en assurant également une bonne représentation du secteur privé, des organisations de la société civile et des milieux universitaires) et constituera des groupes de travail sur les réformes sectorielles visant l'action pour l'autonomisation climatique, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers.



Participation publique et accès public aux activités d'information

La participation publique et l'accès public aux activités d'information prônés dans un engagement d'action pour l'autonomisation climatique énoncé dans les CDN doivent reposer sur les principes et les aspirations d'autres cadres internationaux, tels que :

- [le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#) ;
- [la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement](#) ;
- les [Directives de Bali](#), adoptées par le Conseil d'administration du PNUE afin d'aider les pays à combler les lacunes des législations nationales et sous-nationales pour faciliter l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement ;
- [l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes](#).



Coopération internationale

- Encourager la coopération sous-régionale, régionale, sectorielle et internationale dans l'exécution d'activités en matière d'ACE, afin de renforcer la capacité collective des Parties et des non-Parties à la Convention et à l'Accord de Paris ;
- Recueillir des données concernant l'expérience, les enseignements à retenir, les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ACE, les partager entre les pays et promouvoir l'apprentissage mutuel, afin que les Parties, les OIG et les ONG qui en ont les moyens puissent cibler efficacement les efforts, de façon à fournir un soutien adéquat ;
- Mettre en place et favoriser des programmes d'échange internationaux entre fonctionnaires, enseignants, étudiants et chercheurs portant sur la formation dans le domaine des changements climatiques ;



Exemples de cibles concrètes :

Nous recommandons d'intégrer les objectifs ci-dessus dans les CDN en les assortissant de **cibles précises, simples et mesurables**. Par exemple :

- ◆ Désigner un coordonnateur national de l'ACE afin de renforcer les échanges directs et la collaboration dans ce domaine avec ses homologues des autres pays ainsi qu'avec la CCNUCC, l'UNESCO, l'UNITAR et d'autres organismes des Nations Unies, et de participer aux rencontres annuelles sur l'ACE et aux formations destinées aux coordonnateurs de l'ACE.
- ◆ Utiliser les mécanismes de collaboration existants pour échanger les bonnes pratiques liées à tous les volets de l'ACE, par exemple pendant les réunions annuelles des organisations multilatérales régionales.
- ◆ Mettre sur pied un programme annuel d'échange bilatéral/multilatéral avec x pays afin d'organiser des échanges de fonctionnaires spécialistes des mesures d'ACE, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers d'une durée de six mois.



Comment désigner un coordonnateur de l'ACE ?

Le coordonnateur national pour la CCNUCC est invité à adresser un courrier au : secretariat@unfccc.int et en transmettre une copie à l'adresse : ACE@unfccc.int, en précisant le nom de la personne proposée, son titre, l'institution dont elle relève et ses coordonnées. À réception de l'avis, le nouveau coordonnateur est ajouté au réseau des coordonnateurs nationaux de l'action pour l'autonomisation climatique.

Pour en savoir plus sur les coordonnateurs de l'ACE et leur mandat, reportez-vous au document UNESCO/CCNUCC (2016), page 7, encadré 1.



Activités de coopération internationale

Les membres de l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques et du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national proposent une multitude de plates-formes en ligne, de sites Web et de réseaux pour aider les pays à mettre en œuvre l'ACE.

Par exemple :

- le site Web de la CCNUCC, qui contient des informations sur l'ACE et le [registre provisoire des CDN](#) ;
- le site Web du [Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national](#) ;
- PNUD : [Mission 1.5 – Plate-forme mondiale de participation publique](#), qui permet aux citoyens d'en apprendre davantage sur les politiques climatiques et de voter pour les solutions climatiques qu'ils souhaiteraient voir appliquer dans leur pays ;
- le [Réseau des écoles associées de l'UNESCO et Programme UNITWIN et Chaires UNESCO](#) ;
- la [Banque de ressources de l'UNESCO sur les ODD à l'intention des éducateurs](#) ;
- la Plate-forme UN CC:Learn : [plate-forme d'apprentissage du Partenariat Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques](#).

Pour aller de l'avant

Pour aider les pays à mettre en œuvre l'ACE dans le cadre de leurs CDN, l'UNESCO et le secrétariat de la CCNUCC, en collaboration avec tous les membres de l'Alliance des Nations Unies, poursuivront leur travail en faveur de l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques, l'accès public aux informations, la participation publique et la coopération internationale, notamment en vue des prochaines conférences sur les changements climatiques et du futur programme de travail sur l'ACE, qui sera adopté lors de la COP26 à Glasgow (Royaume-Uni).

Pour toute question ou observation concernant les présentes lignes directrices, veuillez écrire à l'adresse esd@unesco.org ou ace@unfccc.int.

Lectures complémentaires

- OIT (2019) : [Skills for a greener future: A global view. Based on 32 country studies](#) (Des compétences pour un avenir plus vert) [chapitre 3.1.5 : « The role of skill development measures in NDCs », pp. 67-69]
- OIT (2019) : Note d'orientation pour les politiques. [Des compétences pour un avenir plus respectueux de l'environnement : Difficultés émergentes et facteurs propices à une transition juste](#)
- PNUD (2019) : [Guide to Strengthening National Climate Plans by 2020](#) (Guide pour le renforcement des plans nationaux en matière de changements climatiques d'ici 2020)
- UNESCO (2013) : [Le Changement climatique en classe : cours de l'UNESCO pour les enseignants du secondaire sur le changement climatique en vue du développement durable](#)
- UNESCO (2016) : [Faire face au changement climatique : guide sur l'action climat destiné aux établissements scolaires](#)
- UNESCO (2017) : [L'éducation en vue des Objectifs de développement durable : objectifs d'apprentissage](#)
- UNESCO (2017) : [Écologisation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels : guide pratique pour les institutions](#)
- UNESCO (2018) : [Getting the message across: reporting on climate change and sustainable development in Asia and the Pacific. A handbook for journalists](#) (Faire passer le message : rapport sur le changement climatique et le développement durable en Asie et au Pacifique. Un manuel pour les journalistes)
- UNESCO (2019) : [Progrès Nationaux en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques](#) : Analyse des comptes rendus nationaux au titre de le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- UNESCO/CCNUCC (2016) : [Action pour l'autonomisation climatique : directives pour accélérer l'élaboration de solutions par l'éducation, la formation et la sensibilisation du public](#)
- UNICEF (2012) : [Éducation au changement climatique et à l'environnement](#)
- UNICEF (2012) : [Adaptation aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophe dans le secteur de l'éducation. Manuel de référence](#)
- UNICEF (2019) : [Are climate change policies child-sensitive? A guide for action: summary](#) (Les politiques en matière de changement climatique sont-elles adaptées aux enfants ? Un guide pour l'action : résumé)
- UNICEF/Brookings Institute/Plan International (2019) : [Girls' education in climate strategies: Opportunities for improved policy and enhanced action in Nationally Determined Contributions](#) (L'éducation des filles dans les stratégies climatiques : Les opportunités d'amélioration des politiques et des actions dans le cadre de contributions déterminées au niveau national)

Intégrer l'Action pour l'autonomisation climatique aux Contributions déterminées au niveau national

Petit guide à l'intention des pays

Dans le cadre de l'examen 2020 des Contributions déterminées au niveau national (CDN) en application de l'Accord de Paris, le présent guide a pour objectif de proposer des conseils aux pays afin que ceux-ci revoient leurs ambitions à la hausse et déploient les six volets de l'action pour l'autonomisation climatique (ACE), à savoir l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, l'accès public aux informations, la participation publique et la coopération internationale. En cinq questions-réponses simples, ce document avance des suggestions concernant certains éléments susceptibles d'être intégrés aux CDN afin que l'ACE devienne partie intégrante des actions nationales face aux changements climatiques. Il explique également le rôle crucial de l'ACE dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et de ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre.